

# C.G.T      S.D.I.S du Rhône      C.F.D.T

## INTERSYNDICALE C.G.T/INTERCO - CFDT

**Monsieur Michel MERCIER**  
Président du Conseil Général  
Vice-Président du Conseil d'Administration du  
SDIS

Lyon, le 11 janvier 2001

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 22 décembre 2000, nous vous informions des difficultés liées à l'état d'avancement des négociations sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail au Service Départemental d'Incendie et de Secours que vous présidez.

Nous vous avons sollicité afin que vous interveniez auprès de l'Administration du SDIS, pour qu'une mesure comparable à celle du Conseil Général soit mise en place dans notre Etablissement Public. Nous déplorons fortement qu'au cours de la dernière réunion du groupe de travail en date du 11 janvier 2001, aucune avancée n'ait pu avoir lieu sur ce dossier primordial pour les conditions de travail et la qualité de vie du personnel du SDIS.

Le Conseil Général vient d'approuver un protocole d'accord sur la mise en place des 35 heures lors de la réunion du CT.P du 4 janvier dernier. Il nous paraît tout à fait logique qu'une mesure similaire soit adoptée au SDIS.

Un régime de travail différent dans les deux collectivités que vous présidez n'est pas admissible à nos yeux, ainsi que pour les personnels que nous représentons.

Nous sollicitons de votre bienveillance un entretien dans les meilleurs délais afin de vous exposer nos préoccupations, et de trouver un terrain d'entente permettant qu'une délibération comparable à celle du Conseil Général soit prise par le conseil d'administration du SDIS avant la fin de votre mandature.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Pour le syndicat C.G.T

Pour le syndicat C.F.D.T

Jacques GUILLON

Michel BLEIN